

L'étude repose essentiellement sur le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) ; cette source produite par l'Insee depuis 2009 recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. L'étude s'appuie également sur le recensement de la population et les estimations d'emploi localisées.

## Le périmètre de la fonction publique

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Le périmètre de chaque versant s'appuie sur la catégorie juridique de l'employeur.

Le champ de l'étude couvre les postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre) au lieu de travail y compris les bénéficiaires d'emploi aidé. Le **poste principal au 31 décembre** d'un agent est le poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité et non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Jusqu'au 31/12/2012, les agents des Voies navigables de France sont dénombrés au sein des directions départementales des territoires. Depuis le 01/01/2013, les Voies navigables de France constituent un établissement public administratif rassemblant sous une même entité les personnels du service public de la voie d'eau.

## Siasp

Dans Siasp, certains agents ont pour lieu de travail le lieu de l'établissement employeur alors qu'ils exercent leurs fonctions à un autre endroit. Afin de comptabiliser les emplois dans la commune où ils sont exercés, des dégroupements d'effectifs sont réalisés pour le conseil régional de Bourgogne, les conseils généraux, les services départementaux d'incendie et de secours, l'hôpital intercommunal de Châtillon-Montbard. Ils sont pris en compte pour le calcul du nombre d'emplois par zone d'emploi et l'établissement de la liste des principaux employeurs. En revanche, ils n'ont pu être intégrés dans les statistiques caractérisant les emplois (âge, professions, qualifications des agents).

## Les filières d'emploi

Les filières d'emploi constituent une nomenclature réalisée spécifiquement pour cette étude. Elles ont été construites à partir de la catégorie sociale et de la profession exercée, définies selon la nomenclature nationale des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS). Une filière peut regrouper des professions de catégories sociales différentes. Par exemple, la filière de l'administration regroupe les cadres administratifs (inspecteurs et personnels administratifs de catégorie A), les professions intermédiaires administratives et les agents de catégorie B, les employés administratifs (agents et adjoints administratifs). D'autres filières, comme l'ingénierie, ne regroupent que des cadres. Celle des agents de service se réfère à des professions d'employés : elle regroupe les agents de service des établissements scolaires, des hôpitaux et d'autres établissements de la fonction publique.

## Les principaux employeurs

La liste des principaux employeurs est établie en prenant en compte les dégroupements réalisés. Les effectifs des établissements ayant le même siren au sein d'une commune sont regroupés. Les effectifs d'agents de l'Éducation nationale travaillant dans les écoles maternelles et primaires situées sur une même commune sont également regroupés ; il en est de même des effectifs d'agents de l'Éducation nationale des collèges et lycées présents sur la même commune.

## Les flux domicile-travail

Les flux domicile-travail mesurent, à partir du recensement de la population 2011 au lieu de travail, les déplacements des agents de la fonction publique entre leur zone d'emploi de travail et celle de domicile. Les cartes publiées dans le dossier représentent les flux supérieurs à 50. Pour les zones d'emploi de Cosne-Clamecy et Mâcon dont le contour est à cheval sur deux régions, les flux prennent en compte l'ensemble de la zone d'emploi étudiée.